



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 novembre 2023**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, BRUNEAU, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme PELHATE, Conseillère départementale

Absents excusés :

Bureau : MMES LEVEQUE, LEVY ; MM. BARJONET, BOURGEOIS, BRISSON, COULON, GAURAT, LAROCHE.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme VARENNE, Conseil régional, , Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 octobre 2023 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Natura 2000 : lancement de la consultation pour l'animation 2024-2027 ;
- SAGE Nappe de Beauce : choix du bureau d'études pour le dossier « Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau » ;
- Délibération fixant le nouveau montant de remboursement des frais de mission ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE donne lecture de la liste des personnes excusées.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 octobre 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- . Validation du CLS 2023-2026 ;
- . Candidature au Jeux BORDIER ;
- . Adhésion au consortium AgroEcoSens.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il y a 4 dossiers soumis aujourd'hui, dont 2 sur le volet isolation des bâtiments publics.

**« Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Lambreville à Outarville » (ref. 000022157).
LOGEM Loiret.**

La commune d'Outarville a sollicité LOGEM Loiret en 2017 pour un projet de construction de logements locatifs sociaux individuels.

Une étude de faisabilité, technique et financière a débouché sur l'approbation de la réalisation de 17 maisons. LOGEM Loiret renouvelle ainsi son patrimoine sur la commune, 19 logements ayant été vendus depuis 2012 à des locataires occupants ou extérieurs, et aura ainsi 63 logements locatifs.

Les logements sont construits sur un terrain de 8 400 m² situé entre l'école et la maison de retraite Pierre Mondine.

Afin de s'insérer dans le paysage de la commune, le bâti prend la forme de 17 maisons individuelles de plain-pied ou à étage. Chaque maison a un garage, une place du midi et un jardin privatif. Les maisons sont desservies par une voie nouvelle à sens unique, la Rue des Coquelicots, qui relie la Rue de Lambreville à la Rue d'Arconville. La collecte des ordures ménagères se fera au porte à porte.

Les logements sont conformes à la RT 2012 et bénéficient d'une certification BEE+. Le chauffage est assuré par des chaudières individuelles au gaz et l'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires.

Le projet comprend 30% de PLAI.

La proximité avec le centre bourg permet d'envisager de loger des personnes âgées, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, des familles avec ou sans enfants.

NB : LOGEM Loiret a demandé et obtenu une dérogation auprès de la Région, les travaux ayant été lancés avant la signature du CRST 2022-2028.

Coût TTC du projet : 2 616 518,13 € €

Coût TTC éligible : 2 616 518,13 € €

Subvention régionale sollicitée : 25 000,00 € (forfait de 5 000 €/logement PLAI).

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Installation de récupération et de stockage des eaux de pluie ». EARL LEFEBVRE-FAUTRAT.

L'opération consiste en la récupération des eaux pluviales des toitures des bâtiments de l'exploitation. L'eau ainsi récupérée servira à la mise en œuvre des applications de protection des cultures de l'exploitation en AB (115 ha) et à l'irrigation du tiers-lieu CARREMENT LOCAL (900 m²).

La citerne en acier galvanisé de 120 m³ est posée sur une dalle béton de 72 m².

Les gouttières des toitures des bâtiments seront raccordées directement à la citerne.

Coût HT du projet : 12 541,00 €

Coût HT éligible : 12 541,00 €

Subvention régionale sollicitée : 4 300,00 € (35 % des dépenses éligibles ; bonus 10% AB)

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Bazoches les Gallerandes ». Commune de Bazoches les Gallerandes.

L'opération consiste à réhabiliter globalement et thermiquement la salle des fêtes de Bazoches les Gallerandes, 66 Grande Rue.

Le bâtiment fait 961 m².

Avant travaux, les locaux sont en classe énergie D (222) et en classe D (38) pour les GES.

Après travaux, ils passeront en classe énergie C (117) et en classe C (19) pour les GES, soit une économie de 100 905 kWhEP/an et 18 259 kgeqCO₂/an.

Les travaux envisagés (éligibles) :

- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation en faux-plafond
- Remplacement des menuiseries
- VMC
- Etude thermique type ECB
- Maitrise d'œuvre.

Coût HT du projet : 452 080,00 €

Coût HT éligible : 375 799,87 €

Subvention régionale sollicitée : 187 800,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Outarville ». CC de la Plaine du Nord Loiret.

L'opération consiste à réhabiliter globalement et thermiquement le groupe scolaire situé à Outarville Rue des Ecoles. Le bâtiment fait environ 1 500 m².

Avant travaux, les locaux « primaires » sont en classe énergie D (192) et en classe D (36) pour les GES.

Avant travaux, les locaux « maternelles » sont en classe énergie D (255) et en classe D (53) pour les GES.

Après travaux, les locaux « primaires » passeront en classe énergie B (85) et en classe B (9) pour les GES, soit une économie de 166 278 kWhEP/an et 41 958 kgeqCO₂/an.

Après travaux, les locaux « maternelles » passeront en classe énergie B (105) et en classe B (12) pour les GES, soit une économie de 233 100 kWhEP/an et 63 714 kgeqCO₂/an.

Soit au global, 399 378 kWhEP/an et 105 672 kgeqCO₂/an économisés.

Les travaux envisagés et les dépenses éligibles :

- Isolation des murs par l'extérieur (ITE)
- Modification de toiture pour ITE
- IT toitures terrasses et remplacement des lanterneaux
- Faux plafonds et IT planchers sur vide sanitaire
- Electricité, dont LED
- VMC simple et double flux
- Audit énergie
- Contrôleur technique
- Coordination SPS
- Annonce légale
- Architecte

Coût HT du projet : 856 331,70 €

Coût HT éligible : 737 850,15 €

Subvention régionale sollicitée : 368 900,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue de ces 2 dossiers, la totalité de la mesure 35 « plan isolation régionale » est donc consommée. Mme BEVIERE commente ensuite un document synthèse présentant les projections de consommation, sur la base d'estimatifs issus des études thermiques ou de programmes prévisionnels d'architecte ou d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il y aurait donc un besoin à hauteur de 1 186 300 €, sur une enveloppe initiale de 550 000 €.

Par ailleurs, Mme BEVIERE commente un second tableau récapitulatif, celui de la mesure 35-3 « rénovation de l'éclairage public ». Les prévisions estiment les besoins à hauteur de 724 300 €, alors que la dotation est de 500 000 €.

Pour ces deux raisons, il est envisagé de solliciter auprès de la Région, une modification de maquette.

Mme DAUVILLIERS confirme que l'équipement nautique prévu par la CC Pithiverais Gâtinais ne verra pas le jour avant la fin du mandat. Eventuellement, les études de faisabilité et de programmation pourraient être finalisées.

Ce sera la même chose pour l'équipement de la CC de la Plaine du Nord Loiret.

Cela confirme donc la possibilité d'un mouvement entre la mesure 22-2 « équipements nautiques », dotée d'1 million d'euros, vers la mesure 35 notamment.

Il est acté que le PETR fera une demande d'avenant auprès de la Région.

Natura 2000 : lancement de la consultation pour l'animation 2024-2027

Mme BEVIERE rappelle la tenue du premier COPIL de la nouvelle période d'animation, le 9 novembre dernier à Aulnay-la-Rivière.

Elle indique que M. GUERINET a été réélu au poste de Président du COPIL et précise que cette démarche Natura 2000 est la première à avoir été remise en ordre de marche en Région Centre-Val de Loire, à la suite du passage de la responsabilité de l'Etat vers la Région.

M. GUERINET rappelle brièvement l'historique de la démarche et la fin de l'échéance de la période précédente, en septembre 2023.

Comme pour les périodes antérieures, il est proposé de passer un marché d'animation avec une tranche ferme correspondant à la première année, puis deux tranches conditionnelles pour les années suivantes.

Il donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : choix du bureau d'études pour le dossier « Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau »

La Présidente indique que cette délibération sera finalement prise lors du Bureau de décembre. En effet, 2 offres ont été reçues mais elles nécessitent une analyse plus poussée de la part des services de l'Etat, notamment. Par ailleurs, les 2 offres sont à des prix très différents, l'une étant à peu près au double de la seconde.

Délibération fixant le nouveau montant de remboursement des frais de mission

Mme BEVIERE précise que les délibérations prises précédemment sur les frais de mission, dont celle de 2019, indiquaient des montants précis. Il s'agit donc ici de mettre à jour les nouveaux montants éligibles aux remboursements, à la suite de la parution du décret du 20 septembre 2023.

Il est proposé une rédaction de l'article 2 permettant une mise à jour de manière automatique, sans avoir à prendre une délibération à chaque modification.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Assises de la mobilité.

Mme BEVIERE informe le Bureau de la manifestation organisée par le Conseil départemental du Loiret le 28 novembre prochain à COMET. S'agissant du thème de la mobilité, la présence d'acteurs du Pithiverais est souhaitée.

M. GUERINET confirme que l'étude mobilité vient d'être lancée par la CC du Pithiverais, avec la consultation des bureaux d'étude.

- Réunion du réseau OXYGENE.

La Région Centre-Val de Loire organise le 28 novembre une rencontre régionale OXYGENE sur le thème des politiques de sobriété.

Cette manifestation est à destination de tous les acteurs du territoire, élus, acteurs privés, dont les membres du Conseil de Développement Territorial.

- Etats Généraux des Pays et des Pôles.

Mme BEVIERE indique que les prochains Etats Généraux des Pays et des Pôles seront organisés par l'association nationale des Pays et des PETR (ANPP) les 1^{er} et 2 février 2024 à la Rochelle. Le thème de cette édition est « Le développement local comme réponse aux enjeux globaux ».

- Signature de la convention LEADER.

La signature officielle de la convention entre le PETR, le GAL Pithiverais & Gâtinais et la Région Centre-Val de Loire aura lieu le 12 décembre prochain à Bellegarde, à 14h30.

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).

Mme BEVIERE fait état de la réunion organisée à Orléans le 14 novembre. Elle passe la parole à M. BRUNEAU, qui a assisté à cette rencontre.

Il précise que la Région attend les 2 décrets d'application précisant les modalités, les principes ou la nomenclature liés à la consommation du foncier agricole, naturel et forestier, dont les projets « d'envergure nationale ».

Il indique que les associations écologistes ou environnementales et les acteurs agricoles auraient souhaité faire partie de la conférence du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). La procédure ne le permet pas.

Une enveloppe mutualisée est envisagée, notamment sur la consommation de foncier économique, avec un « pot commun » à échelle régionale.

Les communes sans document d'urbanisme se voient dotées d'un « droit à consommer » de 1 ha/10 ans, sur la période 2021-2030.

La prochaine réunion de la conférence du ZAN aura lieu en février 2024.

M. BRUNEAU interroge sur la mise en compatibilité du SRADDET et des PLUi ou du SCoT. Jusqu'ici, les services de l'Etat indiquent que le SCoT devra être révisé et adopté avant février 2027.

M. GUERINET s'interroge sur les compétences à avoir en interne sur ce dossier.

Il sera fait appel à un bureau d'études.

- Etude de reliquats azotés dans le cadre du CTEC.

Mme BEVIERE indique que les travaux sont en cours de réalisation par la Chambre d'agriculture du Loiret. Une première restitution se tiendra le 21 décembre prochain à la salle des fêtes de Dadonville. Cette rencontre est à l'intention des exploitants agricoles situés dans les périmètres des bassins d'alimentation de captage concernés.

- Atelier n°2 OSONS LA TRANSITION.

Mme BEVIERE revient sur le dernier atelier OSONS LA TRANSITION qui s'est tenu à Puiseaux le 15 novembre. A l'issue de cette deuxième rencontre, les projets collectifs se précisent, à la fois sur la production d'EnR, sur les questions d'alimentation ou de valorisation de déchets. Le 3^{ème} rendez-vous aura lieu le 9 décembre, avec notamment des visites de sites producteurs d'EnR (éolien, géothermie, méthaniseur).

- Création d'une filière bois plaquettes énergie.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui indique qu'une prochaine rencontre avec les exploitants agricoles ayant répondu favorablement au sondage lancé par le PETR à la rentrée de septembre, est prévue le 19 décembre.

A ce stade, le maillage plateformes de séchage et de stockage semble tout à fait réalisable, et sur l'ensemble du territoire.

- Réunion sur la logistique des produits locaux.

Mme BEVIERE indique qu'une réunion est envisagée le 11 décembre avec la Chambre d'agriculture du Loiret à Escrennes. Elle est à destination des producteurs locaux. Il s'agira notamment de présenter une démarche mise en œuvre dans les Deux-Sèvres depuis 10 ans et d'en étudier le développement dans certains territoires pilotes du Loiret, dont le Pithiverais.

- Fermeture de la ligne de fret.

Mme BEVIERE revient sur la fermeture de la ligne de fret entre Fleury-les-Aubrais et Engenville, en donnant lecture d'une délibération de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Elle rappelle par ailleurs que les travaux réalisés en 2015 avaient vocation à permettre une utilisation de la voie pendant 15 ans. La décision de lancer ces travaux remonte à 2012 seulement, avec une réouverture faite en mai 2015. Elle regrette les conséquences engendrées par cette décision, à la fois pour les utilisateurs et l'environnement puisque cela va engendrer la circulation de 5 000 camions/an.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 21 décembre à 17h30 dans les locaux du PETR.

- Questions diverses.

M. BRUNEAU évoque le projet « Jeux BORDIER », en redemandant des précisions sur le financement, le coût et les recettes liés à ce dossier.

David VOYER répond que le projet coûte 38 400 € TTC pour 2 000 exemplaires. LEADER finance 80% de cette dépense, soit 30 720 €. Le reste à charge sera supporté par l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais. Chaque boîte de jeu pouvant être vendue 20,40 € TTC, il suffit de vendre plus de 377 unités pour équilibrer le budget. Au-delà de la 378^{ème} boîte, les ventes seront au bénéfice direct de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Monique BEVIERE, Présidente